



RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

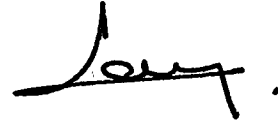
Numéro de gestion : 1955 B 00101

Numéro SIREN : 855 201 018

Nom ou dénomination : BANQUE CHALUS

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2017 sous le numéro de dépôt 2443

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME



BANQUE CHALUS

DÉPOT N° B2643 DU 24 AVR. 2017

ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2016

arrêté par le Conseil d'administration
de la Banque CHALUS
en date du 23 Février 2017

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016- ACTIF-	1
BILAN AU 31 DECEMBRE 2016- PASSIF-	2
HORS BILAN	3
COMPTES DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2016	4
NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	5
NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	6
NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	12
NOTE 4.1 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE-analyse par durée résiduelle	12
NOTE 4.2 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE-analyse par nature de créances.	13
NOTE 5 OPERATIONS SUR TITRES	14
NOTE 6 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	15
NOTE 7 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	16
NOTE 8 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	17
NOTE 9 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	17
NOTE 10 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	18
NOTE 11 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	18
NOTE 12 PROVISIONS	19
NOTE 13 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	19
NOTE 14 EPARGNE LOGEMENT	20
NOTE 15 ENGAGEMENTS SOCIAUX: avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	21
NOTE 16 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES ET GENERAUX	22
NOTE 17 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	22
NOTE 18 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	23
NOTE 19 PRODUITS NETS DES COMMISSIONS	23
NOTE 20 GAINS-PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT	23
NOTE 21 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	23
NOTE 22 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	24
NOTE 23 COUT DU RISQUE	25
NOTE 24 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	25
NOTE 25 IMPOT SUR LES BENEFICES	25
NOTE 26 HORS BILAN	26
NOTE 27 AFFECTATION DU RESULTAT	27
NOTE 28 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES	27
NOTE 29 IMPLANTATIONS DANS LES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS	27
NOTE 30 INFORMATION RELATIVE AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES	27

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

(en milliers d'euros)

ACTIF	Notes	31 12 2016	31 12 2015
Opérations interbancaires et assimilées		250 261	252 206
Caisse, banques centrales, CCP	5	6 026	6 568
Effets publics et valeurs assimilées	3	32 994	26 113
Créances sur les établissements de crédit	3	211 241	219 525
Opérations avec la clientèle	4	427 003	406 971
Opérations sur titres		2 312	12 916
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	5	2 312	12 916
Valeurs immobilisées		6 515	6 112
Participations et autres titres détenus à long terme	5	738	338
Immobilisations incorporelles	6	178	137
Immobilisations corporelles	6	5 599	5 637
Comptes de régularisation et actifs divers		12 773	11 577
Autres actifs	7	7 822	6 704
Comptes de régularisation	7	4 951	4 873
TOTAL ACTIF		698 864	689 782

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

(en milliers d'euros)

PASSIF	note	31 12 2016	31 12 2015
Opérations interbancaires et assimilées			
Caisse, banques centrales, CCP		40 854	57 457
Dettes envers les établissements de crédit	8	0 40 854	0 57 457
Comptes Créditeurs de la Clientèle	9	556 630	534 618
Dettes représentées par un titre	10	490	552
Comptes de régularisation et passifs divers			
Autres passifs	11	10 888	10 840
Comptes de régularisation	11	5 874	6 025
	11	5 014	4 815
Provisions et dettes subordonnées			
Provisions pour risques et charges	12	6 207	6 679
Dettes subordonnées		6 207	6 679 0
Fonds pour risques bancaires généraux	16	26 138	24 192
Capitaux Propres hors FRBG	17	57 657	55 444
Capital souscrit		24 345	24 345
Primes d'émission		4 521	4 521
Réserves		26 578	24 495
Provisions réglementées et subventions		0	0
Report à nouveau (+/-)		0	0
Résultat de l'exercice		2 213	2 083
TOTAL PASSIF		698 864	689 782

HORS BILAN

(en milliers d'euros)

	note	31 12 2016	31 12 2015
ENGAGEMENTS DONNES		39 700	35 615
Engagements de financement		37 681	32 585
Engagements en faveur d'établissements de crédit		0	0
Engagements en faveur de la clientèle	26	37 681	32 585
Engagements de garantie		2 019	3 030
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		0	0
Engagements d'ordre de la clientèle		2 019	3 030
ENGAGEMENTS RECUS		218 280	193 890
Engagements de financement		0	0
Engagements reçus d'établissements de crédit	26	0	0
Engagements de garantie		218 280	193 890
Engagements reçus d'établissements de crédit		33 364	33 836
Engagements reçus de la clientèle		184 916	160 054

COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE 2016

(présentation S.I.G.)
(en milliers d'euros)

COMPTE DE RESULTAT			
	note	2016	2015
* Intérêts et produits assimilés	18	18 556	20 679
* Intérêts et charges assimilés	18	-6 987	-7 188
* Revenus des titres à revenu variable		18	33
* Commissions (produits)	19	7 436	7 370
* Commissions (charges)	19	-703	-764
* Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		305	290
* Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	20	-120	116
* Autres produits d'exploitation bancaire	21	19	26
* Autres charges d'exploitation bancaire	21	-2	-2
PRODUIT NET BANCAIRE		18 522	20 560
* Charges générales d'exploitation			
Frais de personnel	22	-6 726	-6 814
Autres frais administratifs	22	-5 185	-4 982
* Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	6	-1 001	-769
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		5 610	7 995
* Coût du risque	23	366	-1 665
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 976	6 330
* Résultat net sur actifs immobilisés	24	0	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		5 976	6 330
* Résultat exceptionnel		0	0
* Impôt sur les bénéfices	25	-1 817	-2 364
* Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		-1 946	-1 883
RESULTAT NET		2 213	2 083

NOTE 1	CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE
---------------	---

LE CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La Banque Chalus SA, appartient au réseau de la Fédération bancaire française.

Elle est entrée depuis le 5 septembre 1997 dans le périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole Centre France et du Groupe Crédit Agricole.

Ses statuts sont en harmonie avec l'ordonnance n°2000-912 du 18 septembre 2000, l'ordonnance n°2000-1233 du 14 décembre 2000 et la loi n°2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques.

LES FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun événement marquant ou significatif n'est intervenu en 2016 pour la Banque Chalus.

Les états financiers de la Banque Chalus sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires.

La présentation des états financiers de la Banque Chalus est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, conduit à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1^{er} janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

L'encours s'élève à 1089 milliers d'euros à fin décembre 2016.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Banque Chalus distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

* Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

* Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Banque Chalus par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes provisionnelles.

Traitement comptable des dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Banque Chalus a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les provisions risques pays ou les provisions sectorielles généralement calculées à partir des modèles Baloise. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Banque Chalus dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Titres de participation et de filiales

Les titres de participation sont des titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle. Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- * les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- * si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Banque Chalus détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence.

Dates d'enregistrement

La Banque Chalus enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants:

- * du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- * du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Banque Chalus n'a pas opéré, en 2016, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

2.3 Immobilisations

La Banque Chalus applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Banque Chalus, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants.

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	40 ans
Second œuvre	20 ans
Installations techniques	15 ans
Agencements	8 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose la Banque Chalus sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
 - comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
 - comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).
- Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.6 Provisions

La Banque Chalus applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions. Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- * le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- * la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne réglementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Banque Chalus à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie.

Pour la Banque Chalus les instruments financiers ne concernent que des opérations de couverture (micro couverture et macro couverture).

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de la Banque Chalus, sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

2.9 Engagements hors-bilan

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Banque Chalus.

2.10 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 27 juin 2014. La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.11 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi.

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Banque Chalus applique, à compter du 1^{er} janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. En application de cette recommandation, la Banque Chalus provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projétés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Banque Chalus a opté pour la méthode 2 de la recommandation 2013-02 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation. La recommandation autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Banque Chalus a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- majoré des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible.

Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Au 31 12 2016, les actifs couvrent la totalité des engagements de la Banque Chalus.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

La Banque Chalus est affiliée aux régimes nationaux AGIRC et ARRCO. Ces fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Banque Chalus n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.12 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur le bénéfice" du compte de résultat.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Banque Chalus a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

4 - 2 ANALYSE PAR NATURE DE CREANCES

31 12 2016						
en milliers d'euros	Encours douteux	Dont : Encours douteux Compromis	Dont : Encours douteux Non Compromis	Dépréciations sur encours douteux	Dont : dépréciations sur encours douteux compromis	Dont : dépréciations sur encours douteux Non compromis
Trésorerie	1 567	1 247	320	1 251	1 175	76
Equipement	4 492	3 206	1 286	3 649	2 564	1 085
Habitat	2 240	267	1 973	1 622	194	1 428
Autre	350	350	0	269	269	0
Comptes Ordinaires	5 332	5 272	60	5 331	5 271	60
Prêts à la clientèle financière	0	0	0	0	0	0
Total	13 981	10 342	3 639	12 122	9 473	2 649

(y compris créances rattachées)

31 12 2015						
en milliers d'euros	Encours douteux	Dont : Encours douteux Compromis	Dont : Encours douteux Non Compromis	Dépréciations sur encours douteux	Dont : dépréciations sur encours douteux compromis	Dont : dépréciations sur encours douteux Non compromis
Trésorerie	1 779	1 227	552	1 732	1 222	510
Equipement	4 202	3 464	738	3 402	2 853	549
Habitat	1 591	596	995	1 162	302	860
Autre	0	0	0	0	0	0
Comptes Ordinaires	5 426	5 345	81	5 424	5 344	80
Prêts à la clientèle financière	340		340	262	0	262
Total	13 338	10 632	2 706	11 982	9 721	2 261

Titres d'investissement et de placement au 31 12 2016

TITRES en milliers d'euros	31 12 2016				31 12 2015			
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur Nette	valeur estimative	Valeur brute	Dépréciation	Valeur Nette	valeur estimative
Titres d'investissement								
Effets publics - OAT	30 415		30 415	30 968	21 329		21 329	21 329
Créances rattachées	373		373		267		267	
Total titres investissement	30 788		30 788	30 968	21 596		21 596	21 329
Titres de placement								
Effets publics - OAT	2 163		2 163	2 187	4 448		4 448	4 506
OPCVM	1 650		1 650	1 811	11 779		11 779	12 337
Actions	697	35	662	680	1 260	123	1 137	1 168
Créances rattachées	43		43		69		69	
Total Titres de placement	4 553		4 518	4 678	17 556		17 433	18 011
TOTAL	35 341	35	35 306	35 646	39 152	123	39 029	39 340

Titres de participation au 31 12 2016

TITRES en milliers d'euros	cotés/ non cotés	Valeur au Bilan	Estimation au 31.12.2016	de dépréciation portefeuille	Plus-Values latentes	NET au bilan
OSEO GARANTIE	non coté	1	1			1
CERTIFICATS D'ASSOCIATION	non coté	732	732			732
CA TOP	non coté	5	5			5
VISA INC	coté		352		352	
Total des Titres de Participation		738	1090	0	352	738

NOTE 6	VARIATION DE L' ACTIF IMMOBILISE
---------------	---

Nature d'immobilisation <i>en milliers d'euros</i>	01 01 2016	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Autres Mouvements	31 12 2016
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	16 222	963			17 185
Amortissements	10 585	1 001			11 586
VALEUR NETTE AU BILAN	5 637	-38	0		5 599
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	528	41			569
Amortissements	391	0			391
VALEUR NETTE AU BILAN	137	41	0		178
Total Immobilisations					
Valeurs brutes	16 750	1 004	0	0	17 754
Amortissements	10 976	1 001	0	0	11 977
VALEUR NETTE AU BILAN	5 774	3	0		5 777

NOTE 7	COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS
---------------	---

en milliers d'euros	2016	2015
AUTRES ACTIFS	7 822	6 704
Valeurs non imputées	0	0
Débiteurs divers	7 822	6 704
COMPTES DE REGULARISATION	4 951	4 873
Comptes d'encaissement	1 674	1 346
Charges constatées d'avance	68	36
Autres produits à recevoir	2 599	2 648
Autres comptes de régularisation	610	843
TOTAL BILAN	12 773	11 577

NOTE 8	DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT
---------------	---

ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

en milliers d'euros	31 12 2016							31 12 2015
	D < 1 mois	1 mois < D < 3 mois	3 mois < D < 6 mois	6 mois < D < 1 an	1 an < D < 5 ans	D > 5 ans	Dettes rattachées	Total
Comptes et emprunts:								
à vue (1)	1 038							1 038
à terme (2)	7 000	15 500	7 500	0	9 576	0	240	39 816
TOTAL AU BILAN	8 038	15 500	7 500	0	9 576	0	240	57 457

(1) dont 784 k€ avec Crédit Agricole Centre France en 2016 et 5 599 k€ en 2015

(2) dont 39 500 k€ avec Crédit Agricole Centre France en 2016 et 51 000 k€ en 2015

NOTE 9	COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE
---------------	---

ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

en milliers d'euros	31 12 2016							31 12 2015
	D < 1 mois	1 mois < D < 3 mois	3 mois < D < 6 mois	6 mois < D < 1 an	1 an < D < 5 ans	D > 5 ans	Dettes rattachées	Total
Comptes Ordinaires Créditeurs	185 663						11	185 674
Comptes d'Épargne régime spécial								330 380
à vue	182 491							182 491
à terme	74 629	9 311	10 136	16 405	35 763	1 645		147 889
Comptes Créditeurs à terme	2 209	2 863	3 469	5 932	19 692	5 792	619	40 576
TOTAL AU BILAN								556 630

Comptes d'épargne à régime spécial

en milliers d'euros	2016	2015
A vue	182 491	182 251
Comptes d'épargne logement	15 802	16 104
Autres comptes sur livrets	126 707	125 246
Livret de Développement Durable	39 982	40 901
A terme	147 888	139 803
Plans d'épargne logement	137 834	129 033
Plans d'épargne Populaire	10 054	10 770
	330 379	322 054

NOTE 10	DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE
----------------	---

ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

en milliers d'euros	31 12 2016							31 12 2015	
	D < 1 mois	1 mois < D < 3 mois	3 mois < D < 6 mois	6 mois < D < 1 an	1 an < D < 5 ans	D > 5 ans	Dettes rattachées	TOTAL	TOTAL
Bons de caisse	480						10	490	552
TOTAL AU BILAN								490	552

NOTE 11	COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS
----------------	--

en milliers d'euros	2016	2015
AUTRES PASSIFS	5 874	6 025
Créditeurs divers	5 874	6 025
COMPTES DE REGULARISATION	5 014	4 815
Comptes d'encaissement	1	10
Autres charges à payer	2 243	2 302
Produits constatés d'avance	2 359	2 134
Autres comptes de régularisation	411	369
TOTAL BILAN	10 888	10 840

NOTE 12	PROVISIONS
----------------	-------------------

	Solde au 01 01 2016	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31 12 2016
<i>en milliers d'euros</i>						
Provisions pour engagements de retraite et assimilés (1)	220	17	2			235
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	386	46	0	275		157
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (2)	1 805	347				2 152
Autres provisions liées aux encours (3)	3 658	652	0	1 163		3 147
Provisions pour litiges fiscaux						0
Provisions pour autres litiges	212	14	0	3		223
Provisions pour autres risques et charges	398	48	124	29		293
TOTAL	6 679	1 124	126	1 470	0	6 207

(1) : provision pour médaille du travail

(2) : Voir note 14 sur l'épargne logement ci-après.

(3) : Provision des encours de crédits sains (cf note 2,1)

NOTE 13	DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF
----------------	--

	Solde au 01 01 2016	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31 12 2016
<i>en milliers d'euros</i>						
Sur opérations interbancaires et assimilées	11 981	3 026	2 837	48		12 122
Sur créances clientèle	123	12	101			34
Sur opérations sur titres						
TOTAL	12 104	3 038	2 938	48	0	12 156

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	49 329	39 329
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	35 698	34 975
Ancienneté de plus de 10 ans	47 916	50 641
Total plans d'épargne-logement	132 943	124 945
Total comptes épargne-logement	15 794	16 076
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	148 737	141 021

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.
Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Plans d'épargne-logement :	138	194
Comptes épargne-logement :	657	877
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	795	1 071

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	362	221
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	200	130
Ancienneté de plus de 10 ans	1 590	1 454
Total plans d'épargne-logement	2 152	1 805
Total comptes épargne-logement	0	0
Total provision au titre des contrats épargne-logement	2 152	1 805

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

En milliers d'euros	01/01/2016	Dotations	Reprises	31/12/2016
Plans d'épargne-logement :	1 805	347		2 152
Comptes épargne-logement :				0
Total provision au titre des contrats épargne-logement	1 805	347	0	2 152

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des plans épargne logement et des comptes épargne logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

NOTE 15	ENGAGEMENTS SOCIAUX: AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES
----------------	--

Définitions :

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Les engagements sociaux sont constitués pour la Banque Châlus par :

- son adhésion à la CRPB pour laquelle aucun détail de calcul de la provision n'est communiqué ;
- l'indemnité de fin de carrière dont les éléments de calcul sont indiqués ci-après :

Variation de la dette actuarielle :

(milliers d'euros)	2016	2015
Dette actuarielle au 31/12/n-1	527	581
Coût des services rendus sur la période	34	39
Effet de l'actualisation	11	9
Cotisations de l'employé		
Modification / Réduction / liquidation de plan		
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		0
Prestations versées	-1	-102
(Gains) / pertes actuariels		
Dette actuarielle au 31/12/n	571	527

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(milliers d'euros)	2016	2015
Coût des services rendus sur l'exercice	34	39
Effet de l'actualisation	11	9
Rendement attendu des actifs sur la période	-19	-13
Amortissement du coût des services passés		
Amortissement des gains / pertes actuariels (1)	-6	0
Autres gains ou pertes		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	20	35

(1) Les écarts actuariels sont enregistrés au cours de l'exercice suivant leur détermination de façon étalée sur la durée de vie active résiduelle moyenne.

Composition des actifs des régimes

Les actifs des régimes sont constitués d'une police d'assurance souscrite chez un assureur.
La composition est la suivante: Obligations : 84,10 % ; Actions : 9,60 % ; Autres : 6,30 %

Variations de la provision

(milliers d'euros)	2016	2015
(Provisions) / actifs au 31/12/n-1	304	339
Cotisations de l'employeur		
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Paiements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-19	-35
(Provisions) / actif au 31/12/n	285	304

Le rendement effectif des actifs du régime est de 3,50 %.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées à la clôture sont:

- un taux d'actualisation de : 1,37 %
- un taux de rendement attendu des actifs du régime, pour l'exercice de : 1,37 %

(milliers d'euros)	2016	2015
Juste valeur des actifs au 31/12/n-1	948	916
rendement attendu des actifs	19	13
(Gains) / pertes actuariels sur les actifs du régime	14	19
Prestations versées		0
Juste valeur des actifs au 31/12/n	981	948

Au 31 décembre 2016, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,72 % ;
- une variation de moins 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 6,37 %.

NOTE 16	FONDS POUR RISQUES BANCAIRES ET GENERAUX
----------------	---

en milliers d'euros	Solde au 31/12/2015	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2016
FRBG risque opérationnel	639			94		545
Autres F R B G	23 553	2 040				25 593
Valeurs au bilan	24 192	2 040	0	94	0	26 138

NOTE 17	TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
----------------	---

en milliers d'euros	Capitaux propres				
	Capital	Primes et réserves	Provisions régl et subventions	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 Décembre 2014	24 345	26 812	0	2 204	53 361
Dividendes					0
Variation de capital					0
Variation des primes et réserves		2204			2 204
Affectation du résultat social 2014				-2 204	-2 204
Report à nouveau débiteur					0
Résultat de l'exercice 2015				2 083	2 083
Autres variations (report à nouveau)					0
Solde au 31 Décembre 2015	24 345	29 016	0	2 083	55 444
Dividendes					0
Variation de capital					0
Variation des primes et réserves		2083			2 083
Affectation du résultat social 2015				-2 083	-2 083
Report à nouveau débiteur					0
Résultat de l'exercice 2016				2 213	2 213
Autres variations (report à nouveau)					0
Solde au 31 Décembre 2016	24 345	31 099	0	2 213	57 657

Note 17.1
VENTILATION DU CAPITAL

	nombre d'actions	valeur nominale en milliers d'euros
au 31 12 2015	1 623 000	24 345
au 31 12 2016	1 623 000	24 345

NOTE 18**PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES**

<i>en milliers d'euros</i>	2016	2015
Produits	18 556	20 679
Sur opérations avec les établissements de crédit	5 762	6 546
Sur opérations avec la clientèle	11 810	12 977
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	201	178
Sur opérations de macro couverture	783	978
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
	6 987	7 188
Charges	416	583
Sur opérations avec les établissements de crédit	6 570	6 600
Sur opérations avec la clientèle	0	0
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
Autres intérêts et charges assimilées	1	5
	11 569	13 491
Total Produits nets d'intérêts et revenus assimilés		

NOTE 19**PRODUITS NETS DES COMMISSIONS**

<i>en milliers d'euros</i>	2016			2015		
Type de Commissions	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	148	1	147	158	1	157
Sur opérations avec la clientèle	2 532	25	2 507	2 528	36	2 492
Sur opérations internes	99	191	-92	99	187	-88
Sur prestations de services financiers	4 653	483	4 170	4 581	534	4 047
Sur opérations de change	4	0	4	4	0	4
Sur opérations sur titres	0	3	-3	0	6	-6
TOTAL	7 436	703	6 733	7 370	764	6 606

NOTE 20**GAINS - PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT**

<i>en milliers d'euros</i>	2016	2015
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DEPRECIATIONS	-100	-8
Dotations aux dépréciations	0	0
Reprises de dépréciations	100	8
SOLDE DES PLUS ET MOINS VALUES DE CESSION REALISEES	-220	108
Plus-values de cessions réalisées	224	247
Moins-values de cessions réalisées	444	139
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	-120	116

NOTE 21**AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2016	2015
Produits :	19	26
Produits divers	0	1
Produits accessoires	19	25
Charges :	2	2
Quête part des opérations faites en commun	2	2
Charges diverses	0	0

NOTE 22	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION
----------------	---

22.1**VENTILATION DES FRAIS DE PERSONNEL**

<i>en milliers d'euros</i>	2016	2015
Salaires et traitements :		
dont Indemnités liées à la retraite	4 187	4 151
	29	27
Charges sociales :		
dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieures à l'emploi	1 573	1 635
à cotisations définies	353	369
Intéressement		
Participation	328	281
Impôts et taxes sur rémunérations	0	64
refacturation et transferts de charges de personnel	638	683
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL	6 726	6 814

Le montant des jetons de présence versé en 2016 aux organes d'administration s'élève à 8 milliers d'euros.

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Le Crédit d'Impôt 2016 accordé à la Banque Chalus s'élève à 178 milliers d'euros.

22.2**EFFECTIF PAR CATEGORIE**

(effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

CATEGORIES DE PERSONNEL	2016	2015
CADRES	28	29
NON CADRES	100	100
TOTAL	128	129

22.3**AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS**

<i>en milliers d'euros</i>	2016	2015
Impôts et taxes		
Services extérieurs	733	404
Autres frais administratifs	3 251	3 303
Refacturation et transferts de charges administratives	1 252	1 298
	-51	-23
TOTAL AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	5 185	4 982

NOTE 23	COUT DU RISQUE
----------------	-----------------------

en milliers d'euros	2016	2015
Dotations aux provisions et dépréciations	3 662	3 330
Dépréciations de créances douteuses	2 951	2 292
Autres provisions et dépréciations	711	1 038
Reprises de provisions et dépréciations	-4 238	-2 008
Reprises de dépréciations de créances douteuses	-2 769	-1 544
Autres reprises de provisions et dépréciations	-1 469	-464
VARIATION DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-576	1 322
Pertes sur créances irrécouvrables	210	343
couvertes par des provisions	192	330
non couvertes par provisions	18	13
Récupérations sur créances amorties	0	0
COUT DU RISQUE		
solde en bénéfice	-366	1 665
solde en perte		

NOTE 24	RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES
----------------	--

en milliers d'euros	2016	2015
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	0	0
Plus values de cession	0	0
Moins values de cession	0	0
RESULTAT NET	0	0

NOTE 25	IMPOT SUR LES BENEFICES
----------------	--------------------------------

en milliers d'euros	2016	2015
IS SUR LE RESULTAT COURANT	1 817	2 364
IS PROVISIONNE	0	0
CHARGE FISCALE	1 817	2 364

NOTE 26	HORS BILAN
----------------	-------------------

Répartition des engagements selon la durée restant à courir

en milliers d'euros	DUREE RESTANT A COURIR						TOTAL
	D < 1 mois	1 mois < D < 3 mois	3 mois < D < 6 mois	6 mois < D < 1 an	1 an < D < 5 ans	D > 5 ans	
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT							
Engagements en faveur de la clientèle	8 218	2 587	2 761	4 619	18 728	768	37 681

Informations sur les parties liées (règlement 2010.04 du 07/10/2010)

Avec la Caisse régionale de Crédit Agricole de Centre France :

	2016	2015
Dettes	39 500 k€	51 000 k€
Créances	142 500 k€	160 000 k€

Engagements reçus 19 950 k€ : garantie en risques sur les entreprises

Opérations à terme non dénouées

en milliers d'euros	31 12 2016				31/12/2015	
	Opérations de couverture		Opérations autres que de couverture		Total	Total
	Sur marchés organisés	De gré à gré	Sur marchés organisés	De gré à gré		
TYPE D'OPERATION						
CONTRAT ECHANGE TAUX INTERET : SWAPS						
SWAPS MICRO PRETEUR						
SWAPS MICRO EMPRUNTEUR						
SWAPS MACRO PRETEUR		85 000			85 000	90 000
SWAPS MACRO EMPRUNTEUR		54 000			54 000	65 000
TOTAL		139 000			139 000	155 000
en juste valeur					7 321	6 731

Il n'existe aucun risque de contrepartie sur le portefeuille des IFT.
Ces contrats sont tous conclus avec Crédit Agricole Centre France.

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 27**AFFECTATION DU RESULTAT****Proposition**

en euros

Bénéfice de l'exercice :	2 213 306,94
montant total à affecter :	2 213 306,94
Affectation à la réserve légale :	110 665,35
Affectation en autres réserves :	2 102 641,59

NOTE 28**Publicité des honoraires de Commissaires aux comptes**

En milliers d'euros HT	Ernst et Young	Wolff et associés	Total
Audit commissariat aux comptes, certification, examen comptes individuels et consolidés	33,5	33,5	67
Total	33,5	33,5	67

NOTE 29

Implantation dans les états ou territoires n'ayant pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires

La BANQUE CHALUS ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A. du code général des impôts.

NOTE 30**Information relative aux résultats des activités bancaires**

La totalité de l'activité de la Banque Chalus est exercée en France dans la banque de proximité.

**EXEMPLAIRE DESTINÉ AU
DÉPÔT DU GREFFE**

BANQUE CHALUS

Société anonyme au capital de 24 345 000 €

Siège social : 5, Place de Jaude 63000 CLERMONT-FERRAND

R.C.S : CLERMONT-FERRAND 855 201 018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

SAS WOLFF & ASSOCIES

19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Riom

ERNST & YOUNG Audit

1, place Alfonse Jourdain
BP 98536

31685 TOULOUSE CEDEX 06

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BANQUE CHALUS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans les notes 2.1, 2.6 et 14 de l'annexe, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions collectives.

- Votre société détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 2.2 et 2.8 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre société et les informations fournies dans les notes annexes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

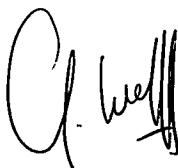
Chamalières et Toulouse, le 14 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES

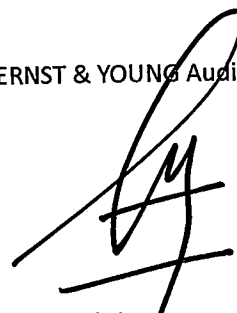


Patrick Wolff



Grégory Wolff

ERNST & YOUNG Audit



Frank Astoux

BANQUE CHALUS

ANNEXE AUX

COMPTES INDIVIDUELS ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2016

arrêté par le Conseil d'administration
de la Banque CHALUS
en date du 23 Février 2017

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016- ACTIF-		1
BILAN AU 31 DECEMBRE 2016- PASSIF-		2
HORS BILAN		3
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2016		4
NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE		5
NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES		6
NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS		12
NOTE 4.1 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE-analyse par durée résiduelle		12
NOTE 4.2 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE-analyse par nature de créances		13
NOTE 5 OPERATIONS SUR TITRES		14
NOTE 6 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE		15
NOTE 7 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		16
NOTE 8 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		17
NOTE 9 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE		17
NOTE 10 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE		18
NOTE 11 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		18
NOTE 12 PROVISIONS		19
NOTE 13 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF		19
NOTE 14 EPARGNE LOGEMENT		20
NOTE 15 ENGAGEMENTS SOCIAUX : avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies		21
NOTE 16 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES ET GENERAUX		22
NOTE 17 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES		22
NOTE 18 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES		23
NOTE 19 PRODUITS NETS DES COMMISSIONS		23
NOTE 20 GAINS-PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT		23
NOTE 21 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		23
NOTE 22 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION		24
NOTE 23 COUT DU RISQUE		25
NOTE 24 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES		25
NOTE 25 IMPOT SUR LES BENEFICES		25
NOTE 26 HORS BILAN		26
NOTE 27 AFFECTATION DU RESULTAT		27
NOTE 28 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES		27
NOTE 29 IMPLANTATIONS DANS LES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS		27
NOTE 30 INFORMATION RELATIVE AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES		27

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

(en milliers d'euros)

ACTIF	Notes	31 12 2016	31 12 2015
Opérations interbancaires et assimilées		250 261	252 206
Caisse, banques centrales, CCP		6 026	6 568
Effets publics et valeurs assimilées	5	32 994	26 113
Créances sur les établissements de crédit	3	211 241	219 525
Opérations avec la clientèle	4	427 003	406 971
Opérations sur titres		2 312	12 916
Obligations et autres titres à revenu fixe		0	0
Actions et autres titres à revenu variable	5	2 312	12 916
Valeurs immobilisées		6 515	6 112
Participations et autres titres détenus à long terme	5	738	338
Immobilisations incorporelles	6	178	137
Immobilisations corporelles	6	5 599	5 637
Comptes de régularisation et actifs divers		12 773	11 577
Autres actifs	7	7 822	6 704
Comptes de régularisation	7	4 951	4 873
TOTAL ACTIF		698 864	689 782

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

(en milliers d'euros)

PASSIF	note	31 12 2016	31 12 2015
Opérations interbancaires et assimilées		40 854	57 457
se, banques centrales, CCP		0	0
es envers les établissements de crédit	8	40 854	57 457
Comptes Créiteurs de la Clientèle	9	556 630	534 618
Actes représentés par un titre	10	490	552
Comptes de régularisation et passifs divers		10 888	10 840
es passifs	11	5 874	6 025
Comptes de régularisation	11	5 014	4 815
Provisions et dettes subordonnées		6 207	6 679
Provisions pour risques et charges	12	6 207	6 679
Actes subordonnées			0
Fonds pour risques bancaires généraux	16	26 138	24 192
Capitaux Propres hors FRBG	17	57 657	55 444
Capital souscrit		24 345	24 345
Primes d'émission		4 521	4 521
Reserves		26 578	24 495
Provisions réglementées et subventions		0	0
Report à nouveau (+/-)		0	0
Résultat de l'exercice		2 213	2 083
TOTAL PASSIF		698 864	689 782

HORS BILAN

(en milliers d'euros)

	note	31 12 2016	31 12 2015
ENGAGEMENTS DONNES		39 700	35 615
Engagements de financement		37 681	32 585
Engagements en faveur d'établissements de crédit		0	0
Engagements en faveur de la clientèle	26	37 681	32 585
Engagements de garantie		2 019	3 030
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		0	0
Engagements d'ordre de la clientèle		2 019	3 030
ENGAGEMENTS RECUS		218 280	193 890
Engagements de financement		0	0
Engagements reçus d'établissements de crédit	26	0	0
Engagements de garantie		218 280	193 890
Engagements reçus d'établissements de crédit		33 364	33 836
Engagements reçus de la clientèle		184 916	160 054

COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE 2016

(présentation S.I.G.)

(en milliers d'euros)

COMPTE DE RESULTAT			
	note	2016	2015
* Intérêts et produits assimilés	18	18 556	20 679
* Intérêts et charges assimilés	18	-6 987	-7 188
* Revenus des titres à revenu variable		18	33
* Commissions (produits)	19	7 436	7 370
* Commissions (charges)	19	-703	-764
* Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		305	290
* Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	20	-120	116
* Autres produits d'exploitation bancaire	21	19	26
* Autres charges d'exploitation bancaire	21	-2	-2
PRODUIT NET BANCAIRE		18 522	20 560
* Charges générales d'exploitaiton			
Frais de personnel	22	-6 726	-6 814
Autres frais administratifs	22	-5 185	-4 982
* Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	6	-1 001	-769
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		5 610	7 995
* Coût du risque	23	366	-1 665
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 976	6 330
* Résultat net sur actifs immobilisés	24	0	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		5 976	6 330
* Résultat exceptionnel		0	0
* Impôt sur les bénéfices	25	-1 817	-2 364
* Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		-1 946	-1 883
RESULTAT NET		2 213	2 083

LE CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La Banque Chalus SA, appartient au réseau de la Fédération bancaire française.

Elle est entrée depuis le 5 septembre 1997 dans le périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole Centre France et du Groupe Crédit Agricole.

Ses statuts sont en harmonie avec l'ordonnance n°2000-912 du 18 septembre 2000, l'ordonnance n°2000-1233 du 14 décembre 2000 et la loi n°2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques.

LES FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun évènement marquant ou significatif n'est intervenu en 2016 pour la Banque Chalus.

Les états financiers de la Banque Chalus sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires.

La présentation des états financiers de la Banque Chalus est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, conduit à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1^{er} janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

L'encours s'élève à 1089 milliers d'euros à fin décembre 2016.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Banque Chalus distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

* Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

* Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Banque Chalus par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Traitement comptable des dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Banque Chalus a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les provisions risques pays ou les provisions sectorielles généralement calculées à partir des modèles Bâloise. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Banque Chalus dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Titres de participation et de filiales

Les titres de participation sont des titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

* les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,

* si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Banque Chalus détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence.

Dates d'enregistrement

La Banque Chalus enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants:

* du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance

* du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Banque Chalus n'a pas opéré, en 2016, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

2.3 Immobilisations

La Banque Chalus applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Banque Chalus, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants.

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	40 ans
Second œuvre	20 ans
Installations techniques	15 ans
Agencements	8 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose la Banque Chalus sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.6 Provisions

La Banque Chalus applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions. Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- * le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- * la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne réglementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Banque Chalus à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie.

Pour la Banque Chalus les instruments financiers ne concernent que des opérations de couverture (micro couverture et macro couverture).

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de la Banque Chalus, sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

2.9 Engagements hors-bilan

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Banque Chalus.

2.10 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 27 juin 2014. La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.11 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi.

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Banque Chalus applique, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. En application de cette recommandation, la Banque Chalus provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Banque Chalus a opté pour la méthode 2 de la recommandation 2013-02 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation. La recommandation autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Banque Chalus a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,

- majoré des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible.

Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Au 31 12 2016, les actifs couvrent la totalité des engagements de la Banque Chalus.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

La Banque Chalus est affiliée aux régimes nationaux AGIRC et ARRCO. Ces fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Banque Chalus n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.12 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique " Impôts sur le bénéfice" du compte de résultat.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Banque Chalus a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

NOTE 3	CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT
---------------	--

Analyse par durée résiduelle

	31 12 2016								31 12 2015
CREANCES en milliers d'euros	D < 1 mois	1 mois < D < 3 mois	3 mois < D < 6 mois	6 mois < D < 1 an	1 an < D < 5 ans	D > 5 ans	Créances rattachées	Total	Total
ETABLISSEMENTS DE CREDIT									
Comptes et Prêts : à vue (1)	22 330							22 330	3 718
Comptes et Prêts : à terme (2)	44 548	3 500	2 500	4 000	44 000	87 500	2 787	188 835	215 731
Valeurs reçues en pension								0	
Titres reçus en pension								0	
Prêts subordonnés	76							76	76
VALEURS NETTES AU BILAN	66 954	3 500	2 500	4 000	44 000	87 500	2 787	211 241	219 525

(1) dont 21 828 K€ avec Crédit Agricole Centre France en 2016

(2) dont 145 287 K€ avec Crédit Agricole Centre France en 2016

NOTE 4	OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE
---------------	-------------------------------------

4 - 1 Analyse par durée résiduelle

	31 12 2016								31 12 2015
CREANCES <i>en milliers d'euros</i>	D < 1 mois	1 mois < D < 3 mois	3 mois < D < 6 mois	6 mois < D < 1 an	1 an < D < 5 ans	D > 5 ans	Créances rattachées	Total	Total
Créances Commerciales	390							390	792
Autres Concours à la Clientèle	6 443	8 108	12 397	23 216	138 937	236 032	890	426 023	404 314
Comptes Ordinaires débiteurs	12 669						43	12 712	13 846
Dépréciations								12 122	11 981
VALEURS NETTES AU BILAN								427 003	406 971

4 - 2 ANALYSE PAR NATURE DE CREANCES

31 12 2016						
en milliers d'euros	Encours douteux	Dont : Encours douteux Compromis	Dont : Encours douteux Non Compromis	Dépréciations sur encours douteux	Dont : dépréciations sur encours douteux compromis	Dont : dépréciations sur encours douteux Non compromis
Trésorerie	1 567	1 247	320	1 251	1 175	76
Equipement	4 492	3 206	1 286	3 649	2 564	1 085
Habitat	2 240	267	1 973	1 622	194	1 428
Autre	350	350	0	269	269	0
Comptes Ordinaires	5 332	5 272	60	5 331	5 271	60
Prêts à la clientèle financière	0	0	0	0	0	0
Total	13 981	10 342	3 639	12 122	9 473	2 649

(y compris créances rattachées)

31 12 2015						
en milliers d'euros	Encours douteux	Dont : Encours douteux Compromis	Dont : Encours douteux Non Compromis	Dépréciations sur encours douteux	Dont : dépréciations sur encours douteux compromis	Dont : dépréciations sur encours douteux Non compromis
Trésorerie	1 779	1 227	552	1 732	1 222	510
Equipement	4 202	3 464	738	3 402	2 853	549
Habitat	1 591	596	995	1 162	302	860
Autre	0	0	0	0	0	0
Comptes Ordinaires	5 426	5 345	81	5 424	5 344	80
Prêts à la clientèle financière	340		340	262	0	262
Total	13 338	10 632	2 706	11 982	9 721	2 261

NOTE 5	OPERATIONS SUR TITRES
---------------	------------------------------

Titres d'investissement et de placement au 31 12 2016

TITRES <i>en milliers d'euros</i>	31 12 2016				31 12 2015			
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur Nette	valeur estimative	Valeur brute	Dépréciation	Valeur Nette	valeur estimative
Titres d'investissement								
Titres publics - OAT	30 415		30 415	30 968	21 329		21 329	21 329
Préférences rattachées	373		373		267		267	
Total titres investissement	30 788		30 788	30 968	21 596		21 596	21 329
Titres de placement								
Titres publics - OAT	2 163		2 163	2 187	4 448		4 448	4 506
OPCVM	1 650		1 650	1 811	11 779		11 779	12 337
Préférences rattachées	697	35	662	680	1 260	123	1 137	1 168
Préférences rattachées	43		43		69		69	
Total Titres de placement	4 553		4 518	4 678	17 556		17 433	18 011
TOTAL	35 341	35	35 306	35 646	39 152	123	39 029	39 340

Titres de participation au 31 12 2016

TITRES <i>en milliers d'euros</i>	cotés/ non cotés	Valeur au Bilan	Estimation au 31.12.2016	dépréciation portefeuille	Plus-Values latentes	NET au bilan
SEIO GARANTIE	non coté	1	1			1
CERTIFICATS D'ASSOCIATION	non coté	732	732			732
SA TOP	non coté	5	5			5
ISA INC	coté		352		352	
Total des Titres de Participation		738	1090	0	352	738

NOTE 6**VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE**

Nature d'immobilisation <i>en milliers d'euros</i>	01 01 2016	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Autres Mouvements	31 12 2016
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	16 222	963			17 185
Amortissements	10 585	1 001			11 586
VALEUR NETTE AU BILAN	5 637	-38	0		5 599
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	528	41			569
Amortissements	391	0			391
VALEUR NETTE AU BILAN	137	41	0		178
Total Immobilisations					
Valeurs brutes	16 750	1 004	0	0	17 754
Amortissements	10 976	1 001	0	0	11 977
VALEUR NETTE AU BILAN	5 774	3	0		5 777

NOTE 7	COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS
---------------	---

<i>en milliers d'euros</i>	2016	2015
AUTRES ACTIFS	7 822	6 704
Valeurs non imputées	0	0
Débiteurs divers	7 822	6 704
COMPTES DE REGULARISATION	4 951	4 873
Comptes d'encaissement	1 674	1 346
Charges constatées d'avance	68	36
Autres produits à recevoir	2 599	2 648
Autres comptes de régularisation	610	843
TOTAL BILAN	12 773	11 577

NOTE 8	DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT
---------------	---

ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

en milliers d'euros	31 12 2016							31 12 2015
	D < 1 mois	1 mois < D < 3 mois	3 mois < D < 6 mois	6 mois < D < 1 an	1 an < D < 5 ans	D > 5 ans	Dettes rattachées	Total
Comptes et emprunts:								
à vue (1)	1 038							1 038
à terme (2)	7 000	15 500	7 500	0	9 576	0	240	39 816
TOTAL AU BILAN	8 038	15 500	7 500	0	9 576	0	240	40 854

(1) dont 784 k€ avec Crédit Agricole Centre France en 2016 et 5 599 k€ en 2015

(2) dont 39 500 k€ avec Crédit Agricole Centre France en 2016 et 51 000 k€ en 2015

NOTE 9	COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE
---------------	---

ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

en milliers d'euros	31 12 2016							31 12 2015
	D < 1 mois	1 mois < D < 3 mois	3 mois < D < 6 mois	6 mois < D < 1 an	1 an < D < 5 ans	D > 5 ans	Dettes rattachées	Total
Comptes Ordinaires Créditeurs	185 663						11	185 674
Comptes d'Epargne régime spécial								330 380
à vue	182 491							182 491
à terme	74 629	9 311	10 136	16 405	35 763	1 645		147 889
Comptes Créditeurs à terme	2 209	2 863	3 469	5 932	19 692	5 792	619	40 576
TOTAL AU BILAN								556 630

Comptes d'épargne à régime spécial

en milliers d'euros	2016	2015
A vue	182 491	182 251
Comptes d'épargne logement	15 802	16 104
Autres comptes sur livrets	126 707	125 246
Livret de Développement Durable	39 982	40 901
A terme	147 888	139 803
Plans d'épargne logement	137 834	129 033
Plans d'épargne Populaire	10 054	10 770
	330 379	322 054

NOTE 10	DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE
----------------	---

ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

en milliers d'euros	31 12 2016							31 12 2015
	D < 1 mois	1 mois < D < 3 mois	3 mois < D < 6 mois	6 mois < D < 1 an	1 an < D < 5 ans	D > 5 ans	Dettes rattachées	TOTAL
ns de caisse	480						10	490
TOTAL AU BILAN								490
								552

NOTE 11	COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS
----------------	--

en milliers d'euros	2016	2015
AUTRES PASSIFS	5 874	6 025
Créditeurs divers	5 874	6 025
COMPTES DE REGULARISATION	5 014	4 815
Comptes d'encaissement	1	10
Autres charges à payer	2 243	2 302
Produits constatés d'avance	2 359	2 134
Autres comptes de régularisation	411	369
TOTAL BILAN	10 888	10 840

NOTE 12 PROVISIONS

13

milliers d'euros	Solde au 01 01 2016	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouve- ments	Solde au 31 12 2016
Provisions pour engagements de retraite et assimilés (1)	220	17	2			235
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	386	46	0	275		157
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (2)	1 805	347				2 152
Autres provisions liées aux encours (3)	3 658	652	0	1 163		3 147
Provisions pour litiges fiscaux						0
Provisions pour autres litiges	212	14	0	3		223
Provisions pour autres risques et charges	398	48	124	29		293
TOTAL	6 679	1 124	126	1 470	0	6 207

) : provision pour médaille du travail

) : Voir note 14 sur l'épargne logement ci-après.

) : Provision des encours de crédits sains (cf note 2,1)

NOTE 13
DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

en milliers d'euros	Solde au 01 01 2016	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouve- ments	Solde au 31 12 2016
Sur opérations interbancaires et assimilées	11 981	3 026	2 837	48		12 122
Sur créances clientèle	123	12	101			34
Sur opérations sur titres						
TOTAL	12 104	3 038	2 938	48	0	12 156

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	49 329	39 329
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	35 698	34 975
Ancienneté de plus de 10 ans	47 916	50 641
Total plans d'épargne-logement	132 943	124 945
Total comptes épargne-logement	15 794	16 076
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	148 737	141 021

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.
Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Plans d'épargne-logement :	138	194
Comptes épargne-logement :	657	877
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	795	1 071

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	362	221
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	200	130
Ancienneté de plus de 10 ans	1 590	1 454
Total plans d'épargne-logement	2 152	1 805
Total comptes épargne-logement	0	0
Total provision au titre des contrats épargne-logement	2 152	1 805

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

En milliers d'euros	01/01/2016	Dotations	Reprises	31/12/2016
Plans d'épargne-logement :	1 805	347		2 152
Comptes épargne-logement :				0
Total provision au titre des contrats épargne-logement	1 805	347	0	2 152

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des plans épargne logement et des comptes épargne logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

NOTE 15	ENGAGEMENTS SOCIAUX: AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES
----------------	--

Définitions :

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Les engagements sociaux sont constitués pour la Banque Chalus par :

- son adhésion à la CRPB pour laquelle aucun détail de calcul de la provision n'est communiqué ;
- l'indemnité de fin de carrière dont les éléments de calcul sont indiqué ci-après .

Variation de la dette actuarielle :

(milliers d'euros)	2016	2015
Dette actuarielle au 31/12/n-1	527	581
Coût des services rendus sur la période	34	39
Effet de l'actualisation	11	9
Cotisations de l'employé		
Modification / Réduction / liquidation de plan		
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		0
Prestations versées		
(Gains) / pertes actuariels	-1	-102
Dette actuarielle au 31/12/n	571	527

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(milliers d'euros)	2016	2015
Coût des services rendus sur l'exercice	34	39
Effet de l'actualisation	11	9
Rendement attendu des actifs sur la période	-19	-13
Amortissement du coût des services passés		
Amortissement des gains / pertes actuariels (1)	-6	0
Autres gains ou pertes		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	20	35

(1) Les écarts actuariels sont enregistrés au cours de l'exercice suivant leur détermination de façon étalée sur la durée de vie active résiduelle moyenne.

Composition des actifs des régimes

Les actifs des régimes sont constitués d'une police d'assurance souscrite chez un assureur.
La composition est la suivante: Obligations : 84,10 % ; Actions : 9,60 % ; Autres : 6,30 %

Variations de la provision

(milliers d'euros)	2016	2015
(Provisions) / actifs au 31/12/n-1	304	339
Cotisations de l'employeur		
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Paievements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-19	-35
(Provisions) / actif au 31/12/n	285	304

Le rendement effectif des actifs du régime est de 3,50 %

Les principales hypothèses actuarielles utilisées à la clôture sont:

- un taux d'actualisation de : 1,37 %
- un taux de rendement attendu des actifs du régime, pour l'exercice de : 1,37 %

(milliers d'euros)	2016	2015
Juste valeur des actifs au 31/12/n-1	948	916
rendement attendu des actifs	19	13
(Gains) / pertes actuariels sur les actifs du régime	14	19
Prestations versées		0
Juste valeur des actifs au 31/12/n	981	948

Au 31 décembre 2016, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,72 % ;
- une variation de moins 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 6,37 %.

NOTE 16	FONDS POUR RISQUES BANCAIRES ET GENERAUX
----------------	---

en milliers d'euros	Solde au 31/12/2015	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2016
FRBG risque opérationnel	639			94		545
Autres F R B G	23 553	2 040				25 593
Valeurs au bilan	24 192	2 040	0	94	0	26 138

NOTE 17	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
----------------	--

en milliers d'euros	Capitaux propres				
	Capital	Primes et réserves	Provisions régl et subventions	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 Décembre 2014	24 345	26 812	0	2 204	53 361
Dividendes					0
Variation de capital					0
Variation des primes et réserves		2204			2 204
Affectation du résultat social 2014				-2 204	-2 204
Report à nouveau débiteur					0
Résultat de l'exercice 2015				2 083	2 083
Autres variations (report à nouveau)					0
Solde au 31 Décembre 2015	24 345	29 016	0	2 083	55 444
Dividendes					0
Variation de capital					0
Variation des primes et réserves		2083			2 083
Affectation du résultat social 2015				-2 083	-2 083
Report à nouveau débiteur					0
Résultat de l'exercice 2016				2 213	2 213
Autres variations (report à nouveau)					0
Solde au 31 Décembre 2016	24 345	31 099	0	2 213	57 657

Note 17.1
VENTILATION DU CAPITAL

	nombre d'actions	valeur nominale en milliers d'euros
au 31 12 2015	1 623 000	24 345
au 31 12 2016	1 623 000	24 345

NOTE 18**PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES**

<i>en milliers d'euros</i>	2016	2015
Produits	18 556	20 679
Sur opérations avec les établissements de crédit	5 762	6 546
Sur opérations avec la clientèle	11 810	12 977
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	201	178
Sur opérations de macro couverture	783	978
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Charges	6 987	7 188
Sur opérations avec les établissements de crédit	416	583
Sur opérations avec la clientèle	6 570	6 600
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
Autres intérêts et charges assimilées	1	5
Total Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	11 569	13 491

NOTE 19**PRODUITS NETS DES COMMISSIONS**

<i>en milliers d'euros</i>	2016			2015		
Type de Commissions	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les éta de crédit	148	1	147	158	1	157
Sur opérations avec la clientèle	2 532	25	2 507	2 528	36	2 492
Sur opérations internes	99	191	-92	99	187	-88
Sur prestations de services financiers	4 653	483	4 170	4 581	534	4 047
Sur opérations de change	4	0	4	4	0	4
Sur opérations sur titres	0	3	-3	0	6	-6
TOTAL	7 436	703	6 733	7 370	764	6 606

NOTE 20**GAINS - PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT**

<i>en milliers d'euros</i>	2016	2015
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DEPRECIATIONS	-100	-8
Dotations aux dépréciations	0	0
Reprises de dépréciations	100	8
SOLDE DES PLUS ET MOINS VALUES DE CESSIION REALISEES	-220	108
Plus -values de cessions réalisées	224	247
Moins-values de cessions réalisées	444	139
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	-120	116

NOTE 21**AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2016	2015
Produits :	19	26
Produits divers	0	1
Produits accessoires	19	25
Charges :	2	2
Quote part des opérations faites en commun	2	2
Charges diverses	0	0

NOTE 22	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION
----------------	---

22.1**VENTILATION DES FRAIS DE PERSONNEL**

<i>en milliers d'euros</i>	2016	2015
Salaires et traitements :	4 187	4 151
dont Indemnités liées à la retraite	29	27
Charges sociales :	1 573	1 635
dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieures à l'emploi	353	369
à cotisations définies		
Intéressement	328	281
Participation	0	64
Impôts et taxes sur rémunérations	638	683
refacturation et transferts de charges de personnel		
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL	6 726	6 814

Le montant des jetons de présence versé en 2016 aux organes d'administration s'élève à 8 milliers d'euros.

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Le Crédit d'Impôt 2016 accordé à la Banque Chalus s'élève à 178 milliers d'euros.

22.2**EFFECTIF PAR CATEGORIE**

(effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

CATEGORIES DE PERSONNEL	2016	2015
CADRES	28	29
NON CADRES	100	100
TOTAL	128	129

22.3**AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS**

<i>en milliers d'euros</i>	2016	2015
Impôts et taxes	733	404
Services extérieurs	3 251	3 303
Autres frais administratifs	1 252	1 298
Refacturation et transferts de charges administratives	-51	-23
TOTAL AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	5 185	4 982

en milliers d'euros	2016	2015
Dotations aux provisions et dépréciations	3 662	3 330
Dépréciations de créances douteuses	2 951	2 292
Autres provisions et dépréciations	711	1 038
Reprises de provisions et dépréciations	-4 238	-2 008
Reprises de dépréciations de créances douteuses	-2 769	-1 544
Autres reprises de provisions et dépréciations	-1 469	-464
VARIATION DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-576	1 322
Pertes sur créances irrécouvrables	210	343
couvertes par des provisions	192	330
non couvertes par provisions	18	13
Récupérations sur créances amorties	0	0
COUT DU RISQUE		
solde en bénéfice		
solde en perte	-366	1 665

NOTE 24 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

en milliers d'euros	2016	2015
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	0	0
Plus values de cession	0	0
Moins values de cession	0	0
RESULTAT NET	0	0

NOTE 25 IMPOT SUR LES BENEFICES

en milliers d'euros	2016	2015
IS SUR LE RESULTAT COURANT	1 817	2 364
IS PROVISIONNE	0	0
CHARGE FISCALE	1 817	2 364

NOTE 26	HORS BILAN
----------------	-------------------

Répartition des engagements selon la durée restant à courir

en milliers d'euros	DUREE RESTANT A COURIR						TOTAL
	D < 1 mois	1mois < D < 3mois	3mois < D < 6 mois	6mois < D < 1an	1an < D < 5ans	D > 5ans	
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT							
Engagements en faveur de la clientèle	8 218	2 587	2 761	4 619	18 728	768	37 681

Informations sur les parties liées (règlement ANC 2014-07 du 26 Novembre 2014)

Avec la Caisse régionale de Crédit Agricole de Centre France :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Dettes	39 500 k€	51 000 k€
Créances	142 500 k€	160 000 k€

Engagements reçus 19 950 k€ : garantie en risques sur les entreprises

Opérations à terme non dénouées

en milliers d'euros	31 12 2016				31/12/2015	
	Opérations de couverture		Opérations autres que de couverture		Total	Total
	Sur marchés organisés	De gré à gré	Sur marchés organisés	De gré à gré		
TYPE D'OPERATION						
CONTRAT ECHANGE TAUX INTERET : SWAPS						
SWAPS MICRO PRETEUR						
SWAPS MICRO EMPRUNTEUR						
SWAPS MACRO PRETEUR		85 000			85 000	90 000
SWAPS MACRO EMPRUNTEUR		54 000			54 000	65 000
TOTAL		139 000			139 000	155 000
en juste valeur					7 321	6 731

Il n'existe aucun risque de contrepartie sur le portefeuille des IFT.
Ces contrats sont tous conclus avec Crédit Agricole Centre France.

NOTE 27	AFFECTATION DU RESULTAT
----------------	--------------------------------

Proposition

en euros

Bénéfice de l'exercice :	2 213 306,94
montant total à affecter	2 213 306,94
Affectation à la réserve légale :	110 665,35
Affectation en autres réserves :	2 102 641,59

NOTE 28	Publicité des honoraires de Commissaires aux comptes
----------------	---

En milliers d'euros HT	Ernst et Young	Wolff et associés	Total
Audit commissariat aux comptes, certification, examen comptes individuels et consolidés	33,5	33,5	67
Total	33,5	33,5	67

NOTE 29	Implantation dans les états ou territoires n'ayant pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires
----------------	---

La BANQUE CHALUS ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du code général des impôts.

NOTE 30	Information relative aux résultats des activités bancaires
----------------	---

La totalité de l'activité de la Banque Chalus est exercée en France dans la banque de proximité.

BANQUE CHALUS

S.A. au capital de 24.345.000 €

Siège Social : 5, Place de Jaude, 63000 CLERMONT-FERRAND

R.C.S. Clermont-Ferrand B 855 201 018

L.B.F. N° 107

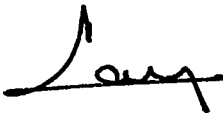
Proposition d'affectation du résultat soumise à l'Assemblée générale ordinaire du 29 mars 2017 et approuvée par cette dernière

L'Assemblée générale approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2016 consistant en un bénéfice net comptable ressortant à **2 213 306,94 €**, telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'administration et décide de l'affecter comme suit :

- réserve légale (correspondant à 5 % du résultat) 110 665,35 €
- autres réserves 2 102 641,59 €

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des exercices 2013, 2014 et 2015.

Certifié conforme
Le Directeur Général Délégué


Didier RAMOND

